

Séance du 05 Février 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, M. Aguerre à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE - Convention pour l'entretien des espaces verts de la copropriété "Les Domaines de Ste Croix" - Avenant n° 2

Mme CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 1996, la Ville de Bayonne a passé avec le syndic de la copropriété « Les Domaines de Sainte-Croix » une convention pour l'entretien des espaces verts (délibération du Conseil municipal en date du 10 mai 1996).

Cette convention a été renouvelée depuis par tacite reconduction, le prix étant révisable par l'application d'une formule de révision prévue au contrat.

Cette formule a été modifiée sous forme d'avenant n° 1, approuvé par délibération du 26 mars 1998.

A ce jour, l'indice MAT (matériau de chantier) a été supprimé. Il est donc proposé de le remplacer par l'indice IM (matériel de chantier), la formule de révision devenant alors :

$$P=PO*(0.15+0.85*(0.70*(S*(1+K))/(SO*(1+KO)+0.15*(IM/IMO+0.15*GO/GOO)))$$

Je vous demande d'approuver cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.